

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2418

28 septembre 2012

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	116030	NC ² Luxembourg Holding S.à r.l.	116058
B for Brazil S.A.	116064	New Generation Investments Luxembourg S.A.	116057
e-Novate Luxembourg	116051	Nice Finance S.A.	116053
e-Traction Management	116051	NIS Holdings S.à r.l.	116033
Greeneden S.à r.l.	116051	Ocwen Luxembourg II S.à r.l.	116024
Greeneden S.à r.l.	116035	Ocwen Luxembourg S.à r.l.	116024
H.B.P. S.A.	116052	ÖkoWorld Lux S.A.	116059
IS Eurologistics Fund S.à r.l.	116050	Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF)	116051
IS Eurologistics Investments Sàrl	116058	Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR	116052
IS Eurologistics Investments Sàrl	116064	Orchimont S.A.	116059
Key Immobilière S.à r.l.	116053	Pan European Real Estate Fund 2 S.A. ..	116061
Kinase Holding S.A.	116063	Patentportfolio 3 S.à r.l.	116059
Kougar S.A.	116053	PCH Holdings S.à r.l.	116060
LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l.	116054	Pergam Properties II B S.C.A.	116038
LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.	116054	Poland Opportunities S.à r.l.	116060
LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	116054	Porto Conte S.A.	116060
LuxCloud S.A.	116054	Potts Point	116046
Luxembourg CFA Society	116055	Rail-Veyor Luxembourg Sàrl	116055
Lycomar Finance S.A.	116055	Raskar S.A.	116018
Mapua Investment Holding Company S.à r.l.	116055	Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.	116061
MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	116021	SBR Holdings S.à r.l.	116062
Menolly Investments 2 S.à r.l.	116056	Schroder Gaia	116062
Menolly Investments 3 S.à r.l.	116056	Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l.	116061
Menolly Investments S.à r.l.	116056	Time and Life S.A.	116063
Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l. ...	116057	United First Partners	116063
Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l. ...	116057	Vac Holdings S.à r.l.	116062
Merlin UK Property Venture 4 S.à r.l. ...	116057	Valera Holdings S.à r.l.	116063
MLOC European Real Estate S.à r.l.	116019	Wallpic Holding S.A.	116064
Mood Media Group S.A.	116058	Wohnimmobilien AG	116064
NC ² Luxembourg Development S.à r.l. ..	116058		

Raskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.109.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le vingt-sept août.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Luciano GALVANONE, demeurant Via Pezze, 21, 6997

Sessa, Suisse, agissant en tant que trustee du GIOVA TRUST,

«le comparant»

ici représenté par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration contentant un pouvoir de substitution, donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société «RASKAR S.A.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 105 109, a été constituée le 03 décembre 2004 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 12 avril 2005.

2. Que le capital social de la société «RASKAR S.A.» s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (35'000.-EUR) représenté par trois mille cinq cents (3'500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme «RASKAR S.A.».

4. Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique de la société «RASKAR S.A.», prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société RASKAR S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que le comparant donne décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

9. Que la mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2012. Relation: EAC/2012/11310. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012113419/53.

(120152929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MLOC European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.583.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "MLOC European Real Estate S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established at L-2340 Luxembourg, 23, Rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg section B number 106.583, incorporated by deed dated March 4th, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 675 of the 8th of July 2005.

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint as liquidator Mr Stefano GIUFFRA, chartered accountant residing in Luxembourg.
- 3.- To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator as stated in the proposal presented by AGIF S.A.
- 4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution:

The meeting appoints as liquidator:

Mr Stefano GIUFFRA, chartered accountant, residing in Luxembourg.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription. His remuneration is determined as stated in the proposal presented by AGIF S.A.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MLOC European Real Estate S.à r.l.", ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 23, Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106.583, constituée suivant acte reçu en date du 04 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 675 du 8 juillet 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de M Stefano GIUFFRA, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en tant que liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la rémunération du liquidateur telle que définie suivant la proposition de AGIF S.A.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

M. Stefano GIUFFRA, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises. Sa rémunération est fixée suivant la proposition faite par AGIF S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F.GIBERT, R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} aout 2012. Relation: LAC/2012/36661. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012113336/109.

(120152762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.022.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of August.

Before US Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., a company incorporated and governed under the laws of Canada, having its registered address at 700 West Georgia Street, 25th Floor, Vancouver BC V7Y 1B3, Canada, and registered with the Industry Canada under number 7728875, acting for and on behalf of its Luxembourg branch, namely MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, having its registered address at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.990,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 22nd, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.787 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 12th, 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, No. 300, on March 16th, 2004. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 24th, 2012, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at two hundred and five million, seven hundred and eighty-nine thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 205,789,741.-) represented by sixteen million, five hundred and seven thousand, three hundred and sixty-four (16,507,364) ordinary shares without nominal value (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and one billion, one hundred and twenty-six million, six hundred and eight thousand, five hundred and four (1,126,608,504) voting mandatory redeemable preferred shares without nominal value (hereinafter referred to as the "Voting MRPS").

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to reorganize and restate the Company's share capital by renaming, replacing and exchanging all the existing Ordinary Shares and all the existing Voting MRPS respectively for new ordinary shares (the "Ordinary Shares") and new voting mandatory redeemable preferred shares (the "Voting MRPS") so that the Company's share capital shall henceforth be represented by:

- one billion, one hundred and forty-two million, nine hundred and ninety-four thousand, eight hundred and fourteen (1,142,994,814) Ordinary Shares without nominal value; and
- one hundred and twenty-one thousand, fifty-four (121,054) Voting MRPS without nominal value.

Second resolution

The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by two hundred and two million, seven hundred and sixty-seven thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 202,767,741.-), in order to decrease it from its present amount of two hundred and five million, seven hundred and eighty-nine thousand, seven hundred and forty-one U.S. Dollars (USD 205,789,741.-) to three million, twenty-two thousand U.S. Dollars (USD 3,022,000.-), through the corresponding decrease of the par value per share.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. (Paragraph 1). Subscribed Capital.** The Company's share capital is set at three million, twenty-two thousand U.S. Dollars (USD 3,022,000.-) divided into the following classes of shares:

- one billion, one hundred and forty-two million, nine hundred and ninety-four thousand, eight hundred and fourteen (1,142,994,814) ordinary shares without nominal value (hereafter the "Ordinary Shares"); Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder"; and

- one hundred and twenty-one thousand, fifty-four (121,054) voting mandatory redeemable preferred shares without nominal value (hereafter the "Voting MRPS"); Each holder of a Voting MRPS is hereinafter individually referred to as a "Voting MRPS Holder";

(the Ordinary Shares and the Voting MRPS are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company with these amendments.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., une société constituée et régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 700 West Georgia Street, 25th Floor, Vancouver BC V7Y 1B3, Canada, et enregistrée auprès de l'administration "Industry Canada" sous le numéro 7728875, agissant au nom et pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, nommément MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.990,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.787 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, No. 300, le 16 mars 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 24 août 2012, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinq millions, sept cent quatre-vingt-neuf mille, sept cent quarante-et-un Dollars U.S. (205.789.741,-USD) représenté par seize millions, cinq cent sept mille, trois cent soixante-quatre (16.507.364) parts sociales ordinaires sans valeur nominale (ci-après désignées comme les «Parts Sociales Ordinaires») et un milliard, cent vingt-six millions, six cent huit mille, cinq cent quatre (1.126.608.504) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire avec droit de vote et sans valeur nominale (ci-après désignées comme les «MRPS Avec Droit de Vote»).

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de réorganiser et de reformuler le capital social de la Société en renommant, remplaçant et échangeant toutes les Parts Sociales Ordinaires existantes et toutes les MRPS Avec Droit de Vote existantes par des nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et des nouvelles parts sociales préférentielles à rachat obligatoire avec droit de vote (les «MRPS Avec Droit de Vote») de sorte que le capital social de la Société est désormais représenté tel que suit:

- un milliard, cent quarante-deux millions, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille, huit cent quatorze (1.142.994.814) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale; et
- cent vingt-et-un mille, cinquante-quatre (121.054) MRPS Avec Droit de Vote sans valeur nominale.

Seconde résolution

L'associée unique a décidé de diminuer le capital social de la Société à concurrence de deux cent deux millions, sept cent soixante-sept mille, sept cent quarante-et-un Dollars U.S. (202.767.741,- USD), afin de le diminuer de son montant actuel de deux cent cinq millions, sept cent quatre-vingt-neuf mille, sept cent quarante-et-un Dollars U.S. (205.789.741,- USD) à trois millions, vingt-deux mille Dollars U.S. (3.022.000,- USD), par la réduction correspondante de la valeur au pair comptable par part sociale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Paragraphe 1). Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions, vingt-deux mille Dollars U.S. (3.022.000,- USD) divisé entre les classes de parts sociales suivantes:

- un milliard, cent quarante-deux millions, neuf cent quatre-vingt-quatorze mille, huit cent quatorze (1.142.994.814) parts sociales ordinaires sans valeur nominale (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»); Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme «Associé Ordinaire»; et
- cent vingt-et-un mille, cinquante-quatre (121.054) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire avec droit de vote et sans valeur nominale (ci-après les «MRPS Avec Droit de Vote»); Chaque détenteur d'une MRPS Avec Droit de Vote est ci-après individuellement désigné comme «Détenteur de MRPS Avec Droit de Vote»;

(les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS Avec Droit de Vote sont ci-après collectivement désignées comme les «Parts Sociales» et individuellement comme une «Part Sociale»).».

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à ces changements.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 août 2012. Relation: ECH/2012/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012113331/152.

(120152647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Ocwen Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.269.

Ocwen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.095.

—
PROPOSAL FOR MERGER

The board of managers of Ocwen Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.269 and with a share capital of USD 20,001 (hereafter "Ocwen II") and the board of managers of Ocwen Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.095 and with a share capital of USD 20,001, (hereafter "Ocwen I" and together with the Ocwen II, the "Companies") agreed to submit the present merger proposal to their respective general meetings of shareholders, in accordance with the provisions of Articles 261 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the "Law").

1. Description of the merger. It is proposed that, by absorption of Ocwen II by Ocwen I (the "Merger Proposal"), all assets and liabilities of Ocwen II will be transferred automatically to Ocwen I in accordance with the provisions of Articles 261 et seq. of the Law.

At the completion of the contemplated merger, Ocwen I shall receive all assets and liabilities of Ocwen II.

2. Mentions of article 261 of the law.

2.1 General information relating to the Companies affected by the Merger (article 261, par. 2, a of the Law)

2.1.1 Ocwen II.

The private limited liability company Ocwen II, whose registered office is located at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.269 and with a share capital of twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001.-) was incorporated by a notarised deed executed by the civil law notary, Maître Joseph Elvinger, in Luxembourg on 13 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 August 2009, number 1556.

Ocwen II's corporate object is as follows:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment."

Ocwen II issued and paid up share capital amounts to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001.-) and is represented by twenty thousand and one (20,001) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "Ocwen II's Shares"). Ocwen Financial Corporation, a corporation governed by the laws of the State of Florida ("OFC"), with its principal address at 2002 Summit Boulevard, 6th Floor, Atlanta GA 30319, United States of America and its mailing address at P.O. Box 24737 West Palm Beach, Florida 33416 United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Florida under FEI / EIN number 650039856 is the sole shareholder of Ocwen II.

2.1.2 Ocwen I

The private limited liability company Ocwen I, whose registered office is located at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.095, was incorporated by a notarised deed executed before the civil law notary Maître Henri Hellinckx in Luxembourg on 6 July 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ocwen I's corporate object is as follows:

"The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license. "

Ocwen I's issued and paid up share capital amounts to USD 20,001.- and is represented by 20,000 shares with a nominal value of USD 1.- each (the "Ocwen I's Shares"). Ocwen Mortgage Servicing, Inc., a business corporation established under the laws of the Virgin Islands of the United States ("OMS"), with principal address at one Hibiscus Alley, 5093 Dronningens Gade, Ste 1, St. Thomas, USVI 00802 and registered with the Office of the Lieutenant Governor Division of Corporation and Trademarks under number 582244 is the sole shareholder of Ocwen I.

2.2 Consideration and Terms of allotment of the shares in Ocwen I to OFC (Article 261, par. 2. e of the Law).

In consideration for the contribution of the assets and liabilities of Ocwen II to Ocwen I, Ocwen I will increase its share capital by an amount of one dollar of the United States of America so as to raise it from its present amount of twenty-thousand and one United States Dollars (USD 20,001) to twenty-thousand and two United States Dollars (USD 20,002) through the issuance of one (1) new share with a par value of one United States Dollar (USD 1.-), of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of Ocwen I (the "New Ocwen I Share"). The newly issued share of Ocwen I will be allocated to OFC, on the basis of an exchange ratio of 1:20,001. In addition to the full payment of the New Ocwen I Share, an amount of thirty-one million seven hundred forty-four thousand six hundred and nine United States Dollars (USD 31,744,609.-) shall be paid as share premium.

No cash payment will be granted to OFC.

OFC, as the holder of the New Ocwen I Share, will be registered in the shareholders register of Ocwen I as of the completion date of the merger. The New Ocwen I Share with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) shall be issued to OFC free from encumbrances and with all rights attaching to the shares, including all rights to dividends paid or declared, on or after the completion date of the merger.

2.3 Date as from which OFC will be entitled to profit participations (Article 261. par. 2, e of the Law).

The New Ocwen I Share will be issued to OFC on the date of the completion of the Merger and OFC shall, as from that moment in time, have full ownership of the New Ocwen I Share and be entitled to express the voting rights and exercise any other rights attached to these shares including the right to receive dividends.

2.4 Date as from which the transactions of Ocwen II shall be considered for accounting purposes as being done on behalf of Ocwen I (Article 261. par. 2. e of the Law)

The transactions of Ocwen II shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being done on behalf of Ocwen I as from 15th September 2012.

2.5 Holders of warrants, share options or similar special rights (Article 261. par. 2, f of the Law)

There are no holders of warrants, share options or similar special rights in Ocwen II.

2.6 Particular advantages granted to the members of the boards of the Companies following the Merger (Article 261, par. 2, g of the Law)

No benefits are granted to the managers of Ocwen II or to the managers of Ocwen I.

3. Amendments to the articles of association of Ocwen I . In the event of completion of the contemplated merger, article 5 first paragraph of the Articles of Association of Ocwen I shall be amended as follows:

Art. 5. First paragraph.

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twenty thousand and two United States Dollars (20,002.-) divided into twenty thousand and two (20,002) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up. "

4. Conditions precedent to the merger.

4.1 In addition to Section 3.1 above, the completion of the Merger is also conditional upon the following:

(a) that the board of managers of Ocwen II and the board of managers of Ocwen I have not, before the approval of the Merger by the extraordinary general meetings of the shareholders of the Ocwen I and Ocwen II, decided to cancel the Merger,

(b) that a general meeting of the shareholders of the Ocwen I and Ocwen II have approved the Merger, the issue of the New Ocwen I Share and have passed any other resolutions necessary for the Merger to be compliant with the quorum and majority rules provided for by Luxembourg law,

(c) that all permits and approvals of the authorities that are necessary for the Merger have been obtained on terms that are acceptable for Ocwen I and Ocwen II.

4.2 The Merger shall take effect when the concurring decisions of the Companies involved shall have been adopted and the Merger shall have no effect towards third parties until after the publication of the minutes of the general meeting of Ocwen II and Ocwen I resolving on the merger in the Luxembourg Official Gazette (the "Memorial").

5. Grounds for determining the merger consideration and Valuation of assets and Liabilities.

5.1 The Merger consideration has primarily been determined with the aforementioned taken into consideration, as well as the fact that since all assets and liabilities of Ocwen II are transferred to Ocwen I through the Merger, the shares in Ocwen I following the Merger will represent the same value as the shares in Ocwen II did represent before the Merger.

5.2 The valuation of the assets and liabilities that shall be transferred to Ocwen I from Ocwen II through the Merger, has been based on the net asset value of the Ocwen II as per 30 June 2012, which was thirty-one million seven hundred forty-four thousand six hundred ten United States Dollars (USD 31,744,610.-). The assets and liabilities that will be transferred to Ocwen I through the Merger are accounted for in the balance sheet of Ocwen II as per 30 June 2012 with the following amounts:

Assets: USD 36,780,709

Liabilities: USD 5,036,099

5.3 The transfer of assets and liabilities through the Merger shall be made at net asset value.

6. Accounts.

6.1 The proposed terms of the Merger have been based on the interim accounts of Ocwen II as per 30 June 2012.

7. Further provisions.

1. The members of the board of managers of Ocwen II and the board of managers of Ocwen I mutually agree to do whatever they are authorised to do with a view to completing the Merger in the manner described above, subject to the approval of the proposal by the general meeting of shareholders of the Companies to be merged and in accordance with the legal provisions and the provisions of Articles 261 et seq. of the Law.

2. This Merger Proposal may be executed by the parties in separate counterparts, including via facsimile transmission and portable document format (i.e., "PDF"), each of which when so executed and delivered shall be an original, but all such counterparts together shall constitute one and the same instrument. Each counterpart may consist of a number of copies hereof each signed by less than all, but together signed by all, of the parties

3. The costs of the Merger transaction shall be borne by Ocwen I, irrespective of the approval of this Merger Proposal.

4. The members of the board of managers of Ocwen II and the managers of Ocwen I shall pass on to each other and to the shareholders of the Companies any useful information, in the form stipulated by the legal provisions which apply to this Merger transaction.

5. The documents and data exchanged between the Merging Companies within the framework of the present project are confidential. The members of the board of managers of Ocwen II and the managers of Ocwen I mutually agree to respect this confidentiality.

6. The shareholders of the Merging Companies have mutually agreed to waive, pursuant to article 265 paragraph 3 of the Law (i) the requirement for a report of the board of managers as set forth under article 265 paragraph 1 of the Law (ii) the requirement for a report of the independent expert as set forth under article 266 paragraph 1 of the 1915 Law.

7. This Merger Proposal shall be submitted to the general meeting of shareholders of Ocwen II and to the general meeting of shareholders of Ocwen I, at least one (1) month after the filing of this Merger Proposal and its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in accordance with the provisions of Articles 9 and 262 of the Law, being understood that the board of managers of Ocwen II and the board of managers of Ocwen I shall do whatever

they can do for the date of approval to be on or around and, in any case, at least one month after the filing of this proposal with the Luxembourg Trade and Companies Register.

8. The present text is laid down on the date written below, in Luxembourg, in 6 originals, each version being equivalent, with a view to being filed with the Luxembourg Trade and Companies Register, in accordance with the provisions of Article 262 of the Law.

9. The members of the board of managers of Ocwen II and the board of managers of Ocwen I grant all powers to Me Elisa Faraldo and Me Arnaud Fostier or in their absence, any other lawyer of NautaDutilh Avocats Luxembourg, each acting individually, with power of substitution, as its true and lawful agent and attorney-in-fact, to act in its name and on its behalf to file and execute, if necessary, any documents related to the filing of this proposal and its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

10. The members of the board of managers of Ocwen II and the board of managers of Ocwen I mutually agree to do and perform or cause to be done and performed all such further acts and things, including submitting any required notices to or otherwise obtaining any required approvals from any government agencies, and to execute and deliver all such other agreements, certificates, instruments, and documents as any other party hereto reasonably may request in order to carry out the provisions of this Merger Proposal and the consummation of the transactions contemplated hereby.

The undersigned who speak and understand English, state herewith that the present document is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

Le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Ocwen Luxembourg II S.à r.l., constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.269 et ayant un capital social de USD 20.001,- (ci-après "Ocwen II") ainsi que le conseil de gérance d'Ocwen Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 170.095 et ayant un capital social de USD 20.001, (ci-après "Ocwen I" et ensemble avec Ocwen II, les "Sociétés") ont accepté de soumettre le présent projet de fusion à leurs assemblées générales des actionnaires respectives, conformément aux dispositions indiquées dans les articles 261 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

1. Description de la fusion. Il a été proposé que, par absorption d'Ocwen II par Ocwen I, et dont le résultat sera le transfert de l'universalité de l'actif et du passif d'Ocwen II à Ocwen I conformément aux dispositions des articles 261 et suivant de la Loi.

Une fois la Fusion complète et effective, Ocwen I recevra l'ensemble de l'actif et du passif d'Ocwen II.

2. Référence à l'article 261 de la loi.

2.1 Informations générales relatives aux sociétés impliquées dans la Fusion (article 261, par. 2, a de la Loi)

2.1.1 Ocwen II

La société à responsabilité limitée Ocwen II, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.269, ayant un capital social de vingt mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.001,-), a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, le 13 juillet 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 août 2009, numéro 1556.

L'objet social de Ocwen II a la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition d'instruments de capital ou droits, par des participations, apports, le financement en vue de l'achat ou de l'option d'achat de société, la négociation ou tout autre procédé comprenant notamment d'acquiescer des brevets et licences, de les gérer et les développer; accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt toute forme d'assistance incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, garanties, et finalement de réaliser toute opération directement ou indirectement liée à cet objet, sans toutefois bénéficier de la Loi du 31 juillet 1929, relatif aux Sociétés Holding.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, connectée directement ou indirectement dans les domaines d'activité mentionnés ci-dessus dans le but de faciliter l'accomplissement de ce qui précède.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède. "

Le capital social de Ocwen II s'élève à vingt mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.001,-) et est divisé en vingt mille et une (20.001) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) (les "Parts Sociales d' Ocwen II"). Ocwen Financial Corporation, une société établie selon les lois de Floride ("OFC"), Etats-Unis d'Amérique, ayant son établissement principal à 2002 Summit Boulevard, 6(h étage, Atlanta, GA,

30319 Etats-Unis d'Amérique et son adresse à P.O. Box 24737, West Palm Beach, Floride, 33416 Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Floride sous le numéro FEI/EIN 650039856 est l'associé unique d'Ocwen II.

2.1.2 Ocwen I

La société à responsabilité limitée Ocwen I, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.095, ayant un capital social de vingt mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.001,-), a été constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, le 6 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'objet social de Ocwen I a la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique".

Le capital social de Ocwen I s'élève à vingt mille et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.001,-) et est divisé en vingt mille et une (20.001) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) (les "Parts Sociales d'Ocwen I"). Ocwen Mortgage Servicing, Inc., une société établie selon les lois des îles Vierges Américaines ("OMS") ayant son établissement principal à Hibiscus Alley, 5093 Dronningens Gade, Ste. St. Thomas, USVI 00802 et enregistrée auprès du Département des Sociétés et Marques du Bureau du Lieutenant Gouverneur, sous le numéro 582244 est l'associé unique d'Ocwen I.

2.2 Conditions d'attribution des parts sociales d'Ocwen I à OFC (Article 261, par. 2, e de la Loi).

En compensation de l'apport de l'actif et du passif d'Ocwen II, Ocwen I augmentera son capital social d'un montant d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) de façon à augmenter le montant actuel du capital social s'élevant à vingt mille et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.001,-) à un montant de vingt mille et deux (USD 20.002,-) Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.002,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), de même nature et transférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales actuelles d'Ocwen I (la "Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I"). La Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I nouvellement émise sera attribuée à OFC, sur base d'un ratio d'échange de 1/20.001. En plus du paiement de la Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I, un montant de trente-un millions sept cent quarante quatre mille six cent neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31.744.609,-) sera payé en prime d'émission.

Aucun paiement en cash ne sera réalisé à l'attention d'OFC .

OFC, entant que détenteur de la Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I, sera enregistré dans le registre des parts d'Ocwen I dès la réalisation de la Fusion. La Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) sera émise et attribuée à OFC, libre de toutes charges et porteuse de tous les droits y compris les droits aux dividendes payés ou déclarés, à la date ou après la date de réalisation de la fusion

2.3 Date à partir de laquelle OFC aura droit aux dividendes (Article 261, par. 2, e de la Loi).

La Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I sera émise à OFC à la date de la Fusion et OFC aura, par la suite, la propriété de ces nouvelles parts sociales et sera en droit d'exercer les droits de vote ainsi que tout autre droit se rattachant à ces Nouvelles Parts Sociales d'Ocwen I tel que le droit de recevoir des dividendes dès la date de réalisation de la Fusion.

2.4 Date à partir de laquelle les transactions d'Ocwen II seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant exécutées par Ocwen I (Article 261, par. 2. e de la Loi)

Les transactions d'Ocwen II seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant exécutées au nom et pour le compte d'Ocwen I dès le 15 septembre 2012.

2.5 Détenteurs de droits préférentiels, d'options sur actions de bons de souscription ou de tous autres droits spéciaux (Article 261, par. 2. f de la Loi)

Il n'existe pas de détenteurs de droits préférentiels, d'options sur actions de bons de souscription ou de tout autre droit spécial au sein d'Ocwen II.

2.6 Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des Sociétés suite à la Fusion (Article 261, par. 2. g de la Loi)

Aucun avantage ne sera accordé aux gérants d'Ocwen II ou aux gérants d'Ocwen I.

3. Modification des statuts de Ocwen II. Dans l'éventualité de la réalisation de la Fusion, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts d'Ocwen I devra être modifié de la façon suivante:

Art. 5. Premier paragraphe.

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.002,-) divisé en vingt mille deux (20.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée".

4. Conditions essentielles à la réalisation de la fusion et Estimation du moment de dissolution D'Ocwen USVI. En plus des conditions énoncées au point précédent, la réalisation de la Fusion est aussi soumise aux conditions suivantes:

a) le conseil de gérance d'Ocwen II et le conseil de gérance d'Ocwen I ne doivent pas avoir décidé d'annuler la Fusion préalablement à l'approbation de la Fusion par les assemblées extraordinaires des associés d'Ocwen I et Ocwen II.

b) les assemblées générales des associés d'Ocwen I et Ocwen II doivent avoir approuvé la Fusion, l'émission de la Nouvelle Part Sociale d'Ocwen I et avoir adopté toutes les résolutions nécessaires pour que la Fusion respecte les règles de quorum et de majorité fournies par le droit luxembourgeois;

c) toutes les autorisations nécessaires pour que la Fusion soit réalisée conformément aux termes sur lesquels Ocwen I et Ocwen II s'étaient mis d'accord.

La Fusion doit prendre effet entre les parties lorsque les décisions d'approbation des Sociétés concernées auront été adoptées et la fusion n'aura d'effet envers les tiers qu'après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale d'Ocwen II et Ocwen I approuvant la Fusion dans le journal officiel de Luxembourg (le "Mémorial").

5. Bases pour la détermination du calcul de la valeur de la fusion et L'évaluation de l'actif et du Passif. La contrepartie de la Fusion a été déterminée en tenant compte des informations décrites ci-dessus et du fait que, puisque les actifs et passifs d'Ocwen II sont transférés à Ocwen I par la réalisation de la Fusion, les parts sociales d'Ocwen I suivant la Fusion auront la même valeur que les actions d'Ocwen II avaient avant la Fusion.

L'évaluation de l'actif et du passif qui devra être transférée par Ocwen II à Ocwen I de par la Fusion, est basée sur la valeur nette d'Ocwen II à la date du 30 juin 2012, qui s'élevait à trente-un millions sept cent quarante quatre mille six cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 31.744.610,-). L'actif et le passif qui seront transférés à Ocwen II par la Fusion sont comptabilisés dans le bilan d'Ocwen II à la date du 30 juin 2012 avec les montants suivants:

Actif: USD 36.780.709

Passif: USD 5.036.099

Le transfert de l'actif et du passif qui sera réalisé par la Fusion se fera à la valeur nette.

6. Comptes. Le projet de Fusion a été rédigé sur base des comptes intermédiaires d'Ocwen II ayant été établi en date du 30 juin 2012.

7. Dispositions additionnelles.

1. Les membres du conseil de gérance d'Ocwen II ainsi que du conseil de gérance d'Ocwen I ont d'un commun accord accepté d'accomplir l'ensemble des tâches qu'ils sont autorisés à faire afin de réaliser la Fusion de la manière décrite ci-dessus et ce, sujet à l'approbation de la proposition de l'assemblée générale des associés des Sociétés devant être fusionnées et cela en conformité avec les dispositions légales et l'article 261 et suivant de la Loi.

2. Ce Projet de Fusion peut être signé par les parties en exemplaires séparés, transmis par fax simile ou version PDF (portable document format) et chacun de ces exemplaires, une fois signé et transmis, sera considéré comme un seul et même document. Chaque exemplaire séparé peut être constitué d'un nombre de copies mais chacun de ces exemplaires, pris ensemble, constitueront un seul et même document. Chaque exemplaire séparément ne sera signé que par certaines parties mais l'ensemble des différents exemplaires rassembleront les signatures de toutes les parties concernées.

3. Les coûts de la Fusion seront pris en charge par Ocwen I indépendamment de l'approbation de ce projet de fusion.
4. Les membres du conseil de gérance d'Ocwen II et du conseil de gérance d'Ocwen I devront s'échanger toutes les informations essentielles nécessaires ainsi que les transmettre, le cas échéant, aux associés, le cas échéant, des Sociétés dans les formes prévues par les dispositions légales qui s'appliquent à cette Fusion.
5. Les documents et données échangées entre les Sociétés à l'intérieur du champs d'application de cette transaction sont confidentielles. Les membres du conseil de gérance d'Ocwen II et du conseil de gérance d'Ocwen I acceptent, d'un commun accord, de respecter cette confidentialité.
6. Les actionnaires des Sociétés qui fusionnent ont accepté d'un commun accord de renoncer, conformément à l'article 265 para. 3 de la Loi, à (i) l'obligation d'établir un rapport du conseil d'administration tel que décrit dans l'article 265 para. 1 de la Loi et (ii) à l'obligation de faire rédiger un rapport sur la Fusion par un expert indépendant tel que décrit à l'article 266 para. 1 de la Loi.
7. Ce Projet de Fusion devra être soumis à l'assemblée générale des associés d'Ocwen II et à l'assemblée générale des associés d'Ocwen I, au moins un (1) mois après la publication de ce Projet de Fusion et sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément aux dispositions des articles 9 et 262 de la Loi, étant entendu que le conseil de gérance d'Ocwen II et le conseil de gérance d'Ocwen I devront faire tout ce qui est en leur pouvoir afin que la date d'approbation de la Fusion soit au moins un mois après l'enregistrement de ce Projet de Fusion au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
8. Le présent texte est rédigé aux alentours de la date indiquée ci-dessous en 6 originaux, chaque version étant identique, dans l'optique d'être publié au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi.
9. Les membres du conseil de gérance d'Ocwen II et du conseil de gérance d'Ocwen I donnent tous pouvoirs à Me Elisa Faraldo Talmon et Me Arnaud Fostier ou durant leur absence, tout autre avocat de NautaDutilh Avocats Luxembourg, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, en tant que mandataire valablement nommé, afin d'agir en leur nom et pour leur compte et d'enregistrer ou signer, si nécessaire, tous documents relatifs à l'enregistrement de ce projet de fusion et à sa publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
10. Le conseil de gérance de Ocwen II et le conseil de gérance de Ocwen I ont d'un commun accord accepté de faire et accomplir ou de provoquer l'accomplissement de tout autre acte nécessaire, y inclus le fait de soumettre tout avis qui pourrait être requis ou obtenir les approbations nécessaires d'agences gouvernementales, et de signer et délivrer tout autre contrat, certificat, instrument et document que tout autre partie peut raisonnablement demander pour accomplir les termes de ce Projet de Fusion et l'achèvement des transactions envisagées.

This merger proposal was signed on July 2012.

Ocwen Luxembourg S.à r.l. / Ocwen Luxembourg II S.à r.l.
Represented by Ronald M. Faris / Represented by Ronald M. Faris
Manager / Manager

Référence de publication: 2012113044/373.

(120152593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.057.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June,

Before the undersigned, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86375 (Shareholder 1); and

- Phoenix Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140 058 (Shareholder 2).

Shareholder 1 and Shareholder 2 are the shareholders of 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140 057 (the Company) and are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Company was incorporated on 4 July 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1876, page 90037 of 30 July 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since incorporation.

The Shareholders are represented by Claude Crauser, whose professional address is at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given in Luxembourg on twenty-first day of June thousand and twelve

After signature ne varietur by the representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening notices.

Second resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint United International Management S.A. having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B.142.022, as liquidator of the Company (the Liquidator) and resolve that the Liquidator will be entitled to a remuneration in the amount of EUR 5,000 which includes 15 (fifteen) hours of work. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt et un juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 375 (l'Associé 1); et

- Phoenix Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.058 (l'Associé 2);

L'Associé 1 et l'Associé 2 sont les associés de 4rae Renewable and Alternative S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 057 (la Société), ci-après dénommés conjointement les Associés, et individuellement un Associé.

La Société a été constituée le 4 juillet 2008, suivant acte reçu par Maître Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1876, page 90037 du 30 juillet 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Les Associés sont représentés par Claude Crauser, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 21 juin 2012.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de chaque Associé et le notaire instrumentant, chaque procuration restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer United International Management S.A. dont le siège social est établi à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B. 142.022, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décident que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération d'un montant de 5.000 euros (EUR). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Associés des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le(s) mandataire(s) des Associés.

Signé: C. Crauser et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2012. LAC/2012/29306. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113024/124.

(120152535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.758.488,96.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport signé en date du 9 août 2012 et prenant effet entre les première et seconde assemblées générales des associés qui se sont tenues le même jour que:

- KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP
- KKR E2 INVESTORS L.P.
- KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP
- KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP
- KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP
- GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED
- GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED
- GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED
- PARK SQUARE CAPITAL I S.à r.l.
- ASF V BROWN L.P.; et
- BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED

ont apporté leurs parts sociales détenues dans la Société à New NIS Holdings S. à r.l., une société ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170484 comme suit:

	Parts sociales préférentielles de catégorie A1	Parts sociales préférentielles de catégorie A2	Parts sociales préférentielles de catégorie A3
KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP	14.408.711	14.408.711	14.408.711
KKR E2 INVESTORS L.P.	2.409.771	2.409.771	2.409.772
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP	50.444.882	50.444.882	50.444.882
KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP	19.573.823	19.573.823	19.573.823
KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP	938.119	938.119	938.120
GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED	1.837.734	1.837.734	1.837.734
GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED	177.087	177.087	177.087
GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED	2.743.764	2.743.764	2.743.764
PARK SQUARE CAPITAL I S. à r.l.	1.675.707	1.675.707	1.675.707
ASF V Brown L.P.	1.063.180	1.063.180	1.063.180
BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED	1.279.457	1.279.457	1.279.457
		Parts sociales préférentielles de catégorie A4	Parts sociales préférentielles de catégorie A5
KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP		14.408.711	14.408.711
KKR E2 INVESTORS L.P.		2.409.772	2.409.773
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP		50.444.882	50.444.882
KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP		19.573.823	19.573.824
KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP		938.120	938.120
GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED		1.837.734	1.837.734
GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED		177.087	177.086
GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED		2.743.764	2.743.765
PARK SQUARE CAPITAL I S. à r.l.		1.675.707	1.675.707
ASF V Brown L.P.		1.063.180	1.063.180
BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED		1.279.456	1.279.456

	Parts sociales préférentielles de catégorie B1	Parts sociales préférentielles de catégorie B2	Parts sociales préférentielles de catégorie B3
KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP	1.408.945	1.408.945	1.408.945
KKR E2 INVESTORS L.P.	279.971	279.972	279.973
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP	4.878.518	4.878.518	4.878.518
KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP	2.386.016	2.386.016	2.386.017
KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP	92.118	92.118	92.118
GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED	179.840	179.840	179.839
GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED	17.331	17.331	17.332
GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED	268.507	268.507	268.507
PARK SQUARE CAPITAL I S.à r.l.	163.633	163.633	163.633
ASF V Brown L.P.	102.820	102.820	102.820
BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED	1.120.495	1.120.495	1.120.495
	Parts sociales préférentielles de catégorie B4	Parts sociales préférentielles de catégorie B5	Parts sociales préférentielles de catégorie C
KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP	1.408.945	1.408.945	229.510.625
KKR E2 INVESTORS L.P.	279.973	279.973	51.215.730
KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP	4.878.518	4.878.518	1.059.124.200
KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP	2.386.017	2.386.017	414.738.809
KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP	92.119	92.119	19.723.455
GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED	179.840	179.840	37.997.936
GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED	17.332	17.332	3.661.174
GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED	268.506	268.506	56.730.793
PARK SQUARE CAPITAL I S.à r.l.	163.634	163.634	35.066.440
ASF V Brown L.P.	102.820	102.820	22.230.838
BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED	1.120.496	1.120.496	-

Suite à ces apports ainsi qu'aux différentes augmentations de capital survenues lors des deux assemblées générales du 9 août 2012:

- KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, KKR E2 INVESTORS L.P., KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED, GSMP V INSTITUTIONAL INTERNATIONAL LIMITED, GSMP V OFFSHORE INTERNATIONAL LIMITED, PARK SQUARE CAPITAL I S.à r.l. et ASF V BROWN L.P. ne détiennent donc plus aucune part dans le capital de la Société;

- BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED détient à présent cent soixante neuf mille neuf cent soixante-douze (169.972) parts sociales préférentielles de catégorie A1, cent soixante neuf mille neuf cent soixante-douze (169.972) parts sociales préférentielles de catégorie A2, cent soixante neuf mille neuf cent soixante-douze (169.972) parts sociales préférentielles de catégorie A3, cent soixante neuf mille neuf cent soixante-treize (169.973) parts sociales préférentielles de catégorie A4, cent soixante neuf mille neuf cent soixante-treize (169.973) parts sociales préférentielles de catégorie A5, cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-et-une (159.531) parts sociales de catégorie B1, cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-et-une (159.531) parts sociales de catégorie B2, cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-et-une (159.531) parts sociales de catégorie B3, cent cinquante-neuf mille cinq cent trente (159.530) parts sociales de catégorie B4 et cent cinquante-neuf mille cinq cent trente (159.530) parts sociales de catégorie B5 dans le capital de la Société;

- NEW NIS HOLDINGS SARL, détient à présent quatre-vingt-seize millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent trente-cinq (96.552.235) parts sociales préférentielles de catégorie A1, quatre-vingt-seize millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent trente-cinq (96.552.235) parts sociales préférentielles de catégorie A2, quatre-vingt-seize millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent trente-sept (96.552.237) parts sociales préférentielles de catégorie A3, quatre-vingt-seize millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent trente-six (96.552.236) parts sociales préférentielles de catégorie A4, quatre-vingt-seize millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent trente-huit (96.552.238) parts sociales préférentielles de catégorie A5, dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (10.898.194) parts sociales de catégorie B1, dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-quinze (10.898.195) parts sociales de catégorie B2, dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-sept (10.898.197) parts

sociales de catégorie B3, dix millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (10.898.199) parts sociales de catégorie B4, cinq cent quatre-vingt-quinze millions cent dix-huit mille cinq cent soixante-quatre (595.118.564) parts sociales de catégorie B5 et deux milliards vingt-deux millions deux cent vingt mille deux cent soixante-dix (2.022.220.270) parts sociales préférentielles de catégorie C dans le capital de la Société; et

- Lisa Stone détient à présent neuf cent trente-et-un mille quatre cent trois (931.403) parts sociales préférentielles de catégorie A1, neuf cent trente-et-un mille quatre cent trois (931.403) parts sociales préférentielles de catégorie A2, neuf cent trente-et-un mille quatre cent trois (931.403) parts sociales préférentielles de catégorie A3, neuf cent trente-et-un mille quatre cent trois (931.403) parts sociales préférentielles de catégorie A4, neuf cent trente-et-un mille quatre cent deux (931.402) parts sociales préférentielles de catégorie A5, trois cent quarante mille quatre-vingt-douze (340.092) parts sociales de catégorie B1, trois cent quarante mille quatre-vingt-douze (340.092) parts sociales de catégorie B2, trois cent quarante mille quatre-vingt-treize (340.093) parts sociales de catégorie B3, trois cent quarante mille quatre-vingt-treize (340.093) parts sociales de catégorie B4 et trois cent quarante mille quatre-vingt-treize (340.093) parts sociales de catégorie B5 dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012112849/130.

(120152496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Greeneden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.180.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Emerlux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.191; and

Emerlux 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.190;

TCV VII, L.P., a limited partnership, having its registered office at 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301;

TCV VII (A), L.P., a limited partnership, having its registered office at 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301;

TCV Member Fund, L.P., a limited partnership, having its registered office at 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301;

Jasmine Venture PTE Ltd., a limited company, having its registered office at 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912;

Hermes GPE PEC 2011-2013 L.P., a limited partnership, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom;

AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands; and

AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., a Dutch commanditaire vennootschap, having its registered office at Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, The Netherlands;

here represented by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the shareholders (the "Shareholders") of Greeneden S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.180 and, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 6 October 2011, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 2994, page 143676 on 7 December 2011. The Articles have been amended for the last time on 10 February 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 871, page 41776 on 3 April 2012.

The agenda of the meeting is the following:

116036

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-three US Dollars and seventy-two cents (USD 163.72) so as to bring it from its current amount of sixty-eight thousand one hundred fifty-eight US Dollars and sixteen cents (USD 68,158.16) to sixty-eight thousand three hundred twenty-one US Dollars and eighty-eight cents (USD 68,321.88) by creating and issuing sixteen thousand three hundred seventy-two (16,372) new shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.
2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company.
3. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-three US Dollars and seventy-two cents (USD 163.72) so as to bring it from its current amount of sixty-eight thousand one hundred fifty-eight US Dollars and sixteen cents (USD 68,158.16) to sixty-eight thousand three hundred twenty-one US Dollars and eighty-eight cents (USD 68,321.88) by creating and issuing sixteen thousand three hundred seventy-two (16,372) new shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

Subscription - Payment

Green Capital Partners, L.P., a limited partnership having its registered office at 120 Kearny Street – 25th Floor, San Francisco, California, declares to subscribe to the ownership of the sixteen thousand three hundred seventy-two (16,372) New Shares of one US Dollar cent (USD 0.01) each, and to fully pay them by way of contribution in cash for an aggregate total amount of one hundred sixty-three US Dollars and seventytwo cents (USD 163.72) entirely allocated to the share capital of the Company.

Such contribution in cash is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

"B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at sixty-eight thousand three hundred twenty-one US Dollars and eighty-eight cents (USD 68,321.88) represented by six million eight hundred thirty-two thousand one hundred eighty-eight (6,832,188) shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

Emerlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.191;

Emerlux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.190,;

TCV VII, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301;
TCV VII (A), L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301;
TCV Member Fund, L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 528 Ramona Street, Palo Alto, CA 94301;
Jasmine Venture PTE Ltd., une limited company, ayant son siège social à 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapore 068912;

Hermes GPE PEC 2011-2013 L.P., une limited partnership, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume Uni;

AlpInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., une commanditaire vennootschap, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas; et

AlpInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., une commanditaire vennootschap, ayant son siège social à Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam, Pays-Bas.

Ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, résidant à Luxembourg en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés (les "Associés") de Greeneden S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.180 (la "Société") et constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 octobre 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 2994, page 143676 en date du 7 décembre 2011. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 février 2012 par le notaire soussigné.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-trois US Dollars et soixante-douze centimes (USD 163,72) afin de le porter de son montant actuel de soixante-huit mille cent cinquante-huit US Dollars et seize centimes (USD 68.158,16) à soixante-huit mille trois cent vingt-et-un US Dollars et quatre vingt-huit centimes (USD 68.321,88) par la création et l'émission de seize mille trois cent soixante-douze (16.372) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que fixés dans les Statuts.

2. Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts.

3. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-trois US Dollars et soixante-douze centimes (USD 163,72) afin de le porter de son montant actuel de soixante-huit mille cent cinquante-huit US Dollars et seize centimes (USD 68.158,16) à soixante-huit mille trois cent vingt-et-un US Dollars et quatre vingt-huit centimes (USD 68.321,88) par la création et l'émission de seize mille trois cent soixante-douze (16.372) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que fixés dans les Statuts.

Souscription et Paiement

Green Capital Partners, L.P., une limited partnership ayant son siège social au 120 Kearny Street – 25th Floor, San Francisco, Californie, déclare souscrire aux seize mille trois cent soixante-douze (16.372) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-trois US Dollars et soixante-douze centimes (USD 163,72) entièrement alloué au capital social de la Société.

Cet apport en numéraire est maintenant à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-huit mille trois cent vingt-et-un US Dollars et quatre vingt-huit centimes (USD 68.321,88) représenté par six million huit cent trente deux mille cent quatre vingt-huit (6.832.188) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (USD 0,01) chacune."

Coûts et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. LAC/2012/29902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012113212/158.

(120152783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt trois août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. PERGAM PROPERTIES II, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social, 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée le 23 août 2012, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Maître Stéphane LATASTE, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 23 août 2012;

2. PERGAM, une société anonyme, ayant son siège social, 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS Luxembourg B 109 010, ici représentée par Maître Stéphane LATASTE, précité, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 23 août 2012;

3. PERGAM INTERNATIONAL SA, une société anonyme, ayant son siège social, 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS Luxembourg B 112.929, ici représentée par Maître Stéphane LATASTE, précité, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 23 août 2012;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions, qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) Une "Action" signifie une Action de Catégorie A ou une Action de Catégorie B;
- b) Une "Action de Catégorie A" signifie: une action ordinaire émise par la Société, donnant droit au Rendement Préférentiel
- c) Une "Action de Catégorie B" signifie: une action ordinaire émise par la Société, donnant droit à un Carried Interest;
- d) Un "Actionnaire Commandité" signifie: Un actionnaire indéfiniment et le cas échéant solidairement responsable des engagements sociaux;
- e) Un "Actionnaire Commanditaire" signifie: Un actionnaire qui n'engage qu'une mise déterminée;
- c) Un "Actionnaire de Catégorie A" signifie: un actionnaire titulaire d'Actions de Catégorie A;
- f) Un "Actionnaire de Catégorie B" signifie: un actionnaire titulaire d'Actions de Catégorie B;
- g) Le "Capital de Catégorie A" signifie: le montant représentant le capital social souscrit et libéré par un Actionnaire de Catégorie A;
- h) Le "Capital Propre de Catégorie A" signifie: le montant représentant le Capital de Catégorie A augmenté du montant de l'obligation souscrite par un Actionnaire de Catégorie A et/ou de montant du prêt consenti par lui à la Société et augmenté encore du montant de la prime d'émission versée par lui;

- i) Le "Capital de Catégorie B" signifie: le montant représentant le capital social souscrit et libéré par un Actionnaire de Catégorie B;
- j) Les "Capitaux de Catégorie A" signifie: le montant représentant le capital social souscrit et libéré par l'ensemble des Actionnaires de Catégorie A;
- k) Les "Capitaux de Catégorie B" signifie: le montant représentant le capital social souscrit et libéré par l'ensemble des Actionnaires de Catégorie B;
- l) Les "Capitaux de Propres de Catégorie A" signifie: le montant représentant les Capitaux de Catégorie A augmenté du montant des obligations souscrites par l'ensemble des Actionnaires de Catégorie A et/ou de montant du prêt consenti par eux à la Société et augmenté encore du montant de la prime d'émission versée par eux;
- m) Le "Carried interest" a la signification telle que définie à l'article 23 des présents statuts;
- n) Le "Conseil de Surveillance" signifie: le conseil de surveillance nommé conformément à la Loi;
- o) Le "Gérant" signifie: le gérant Actionnaire Commandité;
- p) Un "Jour Ouvrable" signifie: un jour d'ouverture des banques à Luxembourg;
- q) La "Loi" signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales;
- r) Le "Rendement Préférentiel" signifie: un rendement global (incluant les intérêts dus en vertu d'obligations souscrites ou de prêt consentis à la Société) appliqué au Capital Propre de Catégorie A au Taux de Rendement Préférentiel. Le Rendement Préférentiel court sur les sommes à disposition de la Société au titre du Capital Propre de Catégorie A à compter de leur libération effective entre les mains de la Société jusqu'à leur remboursement par la Société.
- s) Le "Registre des Actionnaires" signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 des présents Statuts et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- t) Le "Siège Social" signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3 des présents Statuts, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- u) Le "Taux de Rendement Préférentiel ": signifie, pour chaque période annuelle de calcul du Rendement Préférentiel, le taux de 10 % par an capitalisé annuellement à la clôture de chaque exercice social.

Titre II. Généralités

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société en commandite par actions sous la raison sociale de PERGAM PROPERTIES II B S.C.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée.

- a) La Société existe pour une durée limitée de dix (10) ans à compter du jour de sa constitution. Cette durée peut néanmoins être prolongée pour une période supplémentaire de deux (2) ans par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, et conformément aux dispositions des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, et conformément aux dispositions des présents statuts.

Art. 3. Siège social.

- a) Le Siège Social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré à tout endroit dans la ville de Luxembourg par décision du Gérant.
- b) Le Gérant pourra décider de l'établissement de filiales, succursales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet.
- c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale) et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voies de vente, cession, échange ou autrement.

d) La Société peut émettre des obligations par voie de souscription privée et emprunter de quelque façon que ce soit conformément à la loi. La Société peut accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe et substantielle.

e) La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert ou public.

Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est de quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (44.500,- USD) représenté par deux (2) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune, et quatre cent quarante-trois (443) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune.

Art. 6. Variations du capital social. Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société de sept millions quatre cent cinquante cinq mille cinq cents dollars américains (7.455.500,- USD) de manière à porter le capital de la Société à sept millions cinq cent mille dollars américains (7.500.000,- USD).

Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions,
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues,
- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,
- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société.

Art. 7. Actions.

a) Les Actions sont et resteront nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au Siège Social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée.

b) La Société sera en droit de se fier pour toutes fins utiles à la dernière adresse communiquée. La propriété des Actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires sur demandes adressées par ces derniers au Siège de la Société.

c) La cession d'Actions à un tiers sera soumise à l'agrément du Gérant ainsi qu'à la libération intégrale préalable des Actions devant être cédées.

La demande d'agrément indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les conditions de la cession est notifiée à la Société par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. L'agrément par le Gérant résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. La décision de refus d'agrément ne doit pas être motivée.

Si le cessionnaire proposé n'est pas agréé, le Gérant est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les Actions soit par un actionnaire ou par un tiers préalablement agréé, soit par la Société elle-même en vue d'une réduction de capital en conformité avec la Loi.

Si les parties sont en désaccord sur le prix des Actions et les conditions de la cession, un expert devra être désigné par le Gérant et le cédant qui devra déterminer le prix ainsi que les conditions de cession dans un délai de deux mois. Au cas où le Gérant et le cédant n'auront pas pu désigner un expert, la partie la plus diligente pourra saisir le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, lequel désignera un expert.

d) Tout nouvel actionnaire ou ayant droit adhèrera de plein droit aux présents statuts et à toutes assemblées générales ordinaires ou extraordinaires précédant son inscription au registre des actionnaires de la Société.

e) Chaque souscripteur d'Actions s'engage à libérer l'intégralité du montant de sa souscription endéans les dix (10) jours ouvrés suivant la demande de libération faite par le Gérant. Tout manquement à cette obligation est qualifié de défaut de paiement (ci-après un "Défaut de Paiement"). Tout Défaut de Paiement avéré entraîne la qualification par le Gérant du souscripteur comme étant actionnaire défaillant (un "Actionnaire Défaillant").

Un Actionnaire Défaillant:

- ne peut prétendre à aucun intérêt, ni remboursement ni aucune distribution de quelque nature que ce soit, et ne peut participer à aucune consultation des actionnaires jusqu'à la date de la dissolution de la Société ou jusqu'à ce que le Défaut de Paiement soit résolu;

- est obligé de payer, pendant toute la durée du Défaut de Paiement, automatiquement et sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire, des intérêts calculés prorata temporis de (i) de 18% par an ou (ii) si ce taux excède le taux maximal autorisé par la loi, le taux légal maximal, à partir de la date à laquelle le paiement était dû, indépendamment de toutes actions que le Gérant pourrait initier pour le compte de la Société ou des actionnaires contre l'Actionnaire Défaillant et du droit pour le Gérant de transférer les Actions de cet Actionnaire Défaillant.

Le Gérant facturera au nom de la Société toutes les dépenses supportées par elle en conséquence d'un Défaut de paiement.

Toutefois, le Gérant garde à sa discrétion la capacité et le droit de renoncer à tout ou partie des sanctions détaillées ci-dessus et d'accorder à l'Actionnaire Défaillant un délai de grâce supplémentaire afin de régulariser le Défaut de Paiement.

Ces mesures ne sont pas exhaustives et toutes autres mesures autorisées par la Loi et que le Gérant pourrait prendre dans l'intérêt de la Société pourront être prises par lui.

f) Les Actions A et les Actions B ne sont pas convertibles entre elles, ni échangeables.

g) Au cours de la vie sociale, la Société pourra créer une ou plusieurs classe(s) d'actions au sein d'une même catégorie d'actions et ainsi diviser chaque groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie, en groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie et d'une même classe.

h) La Société peut procéder au rachat de ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le trente juin à 14.00 heures de chaque année. Si ce jour est férié ou non ouvré, cette assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les assemblées générales des actionnaires seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Gérant.

Art. 9. Pouvoir des assemblées générales des actionnaires.

a) L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront les actionnaires absents, opposés ou s'abstenant au vote.

b) L'assemblée générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par les présents statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier les actes qui intéressent la Société. L'assemblée générale des actionnaires ne fait et ne ratifie les actes qui intéressent la Société à l'égard des tiers qu'avec l'accord écrit du Gérant sous peine de nullité desdits actes.

c) Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum, de majorité et de convocation prévus par la Loi et par les présents statuts pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et Vote des actionnaires.

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi en dispose autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les résolutions adoptées par une assemblée générale ordinaire des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés en conformité avec la Loi et les présents statuts. Cependant toute résolution de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ou convoquée extraordinairement à une autre date ne produira d'effets qu'avec l'accord écrit du Gérant sauf si la décision est prise unanimement en présence de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des actions.

d) Les résolutions adoptées par une assemblée générale des actionnaires extraordinaire dûment convoquée seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les présents statuts. Conformément à la Loi, une telle assemblée générale des actionnaires ou une assemblée générale des actionnaires extraordinaire modifiant les statuts ne produira ses effets qu'avec l'accord écrit du Gérant sauf si la décision est prise unanimement en présence de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des actions.

e) Toute assemblée générale des actionnaires ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement ou extraordinaire ne sera valablement et régulièrement constituée que par la présence effective du Gérant ou de son mandataire.

f) Lorsqu'une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes en indivision, la Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est tenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égal propriétaire de l'action.

Tous les droits attachés aux actions restent suspendus jusqu'à ladite désignation.

Art. 11. Avis de convocation.

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que le Gérant en conformité avec l'article 10 e), en personne ou par mandataire et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer.

Art. 12. Gérant.

a) La Société est gérée pour la durée de la Société par PERGAM PROPERTIES II, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, gérant Actionnaire Commandité, qui a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société.

b) Par dérogation à l'article 10 des présents statuts, le Gérant ne peut être révoqué, qu'en cas de fraude ou de faute lourde liée à sa gestion de la Société et par une résolution prise par les trois quarts des actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en présence de tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et des actions.

c) En cas de faillite, liquidation, gestion contrôlée, dissolution ou en cas de décès ou d'incapacité légale ou d'empêchement du Gérant, la Société ne sera pas dissoute. Dans ce cas, le Conseil désignera un administrateur provisoire actionnaire ou non qui fera les actes urgents et de simple administration. L'administrateur convoquera dans la quinzaine de sa nomination une assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour sera de considérer la dissolution éventuelle ou non de la Société et la nomination d'un ou de plusieurs gérants en remplacement du Gérant. Dans ce cas, cette assemblée pourra décider également de modifier la raison sociale de la Société en accord avec la nouvelle gérance.

Art. 13. Pouvoirs du Gérant.

a) Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.

b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale et au Conseil par la Loi ou par les présents Statuts est de la compétence du Gérant.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Gérant ou par une personne déléguée à ces fins par le Gérant.

d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances par rapport aux tiers, soit par la signature du Gérant ou en cas de pluralité par la signature conjointe de tous les gérants. Au cas où le Gérant signe un document au nom de la Société, sa signature sera suivie d'une mention précisant qu'il signe au nom de la Société.

e) Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs et désigner des mandataires Actionnaires ou tiers, personne morale ou physique, sans restriction quant à la qualité de ces mandataires ayant des pouvoirs définis sans que cette faculté puisse l'autoriser à se décharger de la gérance. Le Gérant fixe les émoluments des mandataires et peut les révoquer à tout moment.

f) Le Gérant peut nommer une ou plusieurs personnes de son choix avec la mission de le conseiller et/ou de l'assister sur les investissements et prises de participation de la Société.

Art. 14. Rémunération du Gérant.

a) Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 1% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce du 1^{er} décembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 0,75% HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce du 01 janvier 2019 à la dixième année d'existence de la Société.

Dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires déciderait la continuité de la Société, conformément aux dispositions de l'article 2 des présents statuts, le Gérant percevra une rémunération annuelle équivalente à 0,5 % HTVA de la totalité des engagements de souscription au capital et aux obligations émises par la Société, sans déduire aucun des remboursements effectués par la Société sous quelque forme que cela soit, et ce de la onzième à la dernière année d'existence de la Société.

La rémunération annuelle du Gérant est payable pour chaque trimestre écoulé au 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre de chaque année.

La rémunération du Gérant est calculée prorata temporis sur base du nombre de jours exact écoulés divisés par le nombre de jours dans l'année.

b) La Société indemniserà le Gérant des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquelles il serait impliqué à raison de son mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance.

a) La surveillance de la Société est confiée à trois commissaires au moins qui composent le Conseil de Surveillance. Ceux-ci sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour une période maximum de six années. Ce Conseil de Surveillance peut donner ses avis sur les affaires que le ou les gérants lui soumettent et autoriser les actes qui sortent de leurs pouvoirs. Ce Conseil de Surveillance est révocable à tout moment par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

b) Le Conseil de Surveillance peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

c) Les membres du Conseil de Surveillance peuvent prendre part aux délibérations du Conseil de Surveillance, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre commissaire détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 16. Décisions du Conseil de Surveillance.

a) Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des commissaires présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits, de forme et de contenu identiques, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs commissaires, étant entendu que la signature de chaque commissaire se trouvera au moins sur l'un des dits documents.

c) Les décisions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les commissaires présents ou représentés à la réunion. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 17. Attributions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance a pour mission de surveiller et contrôler les opérations de la Société.

Il doit vérifier l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes dressés par le Gérant et qui lui sont soumis avant l'assemblée générale, à laquelle il présentera un rapport contenant ses propositions.

Art. 18. Contrôle des comptes annuels. L'assemblée générale des actionnaires désignera un réviseur d'entreprise, agréé par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, qui se chargera de la vérification des comptes de la Société. Les comptes annuels de la Société seront audités et certifiés par ce réviseur d'entreprise.

Titre V. Données financières

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 20. Situation Financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Gérant préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires se verra soumettre les rapports du Gérant, du Conseil de Surveillance et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

c) La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'Actions (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée, sous la responsabilité du Gérant, dans la devise de référence de la Société, à la date d'évaluation telle que décidée par le Gérant (la "Date d'Évaluation"). La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par catégorie d'Actions comme suit: chaque catégorie prend part dans la Société en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des catégories. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une catégorie particulière d'Actions à la Date d'Évaluation donnée, diminuée des dettes et engagements relatifs à cette catégorie existant à cette Date d'Évaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette catégorie à la Date d'Évaluation concernée.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette catégorie à la Date d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette catégorie à la Date d'Évaluation concernée divisée par le nombre total d'Actions de ladite catégorie en circulation à cette Date d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de son actif et le montant de son passif.

Les actifs de la Société sont déterminés sur la base du prix prévisible de vente des investissements sous-jacents de la Société et sont estimés de bonne foi. La valeur de ces avoirs est déterminée de la manière suivante:

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

- Toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse de valeurs ou un autre marché organisé, sera évaluée à son dernier cours connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée en fonction de son cours de vente raisonnablement prévisible;

- La valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée en fonction de son prix d'acquisition, tous coûts, frais et honoraires d'acquisition compris ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, à son prix de vente raisonnable fixé de façon prudente et de bonne foi.

Le Gérant peut, à sa discrétion, autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que, par ce biais et dans sa cohérence, l'évaluation obtenue reflète mieux la juste valeur des actifs de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie à la Date d'Évaluation sera mise à la disposition de chaque actionnaire, sans frais, au siège social de la Société.

d) La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou, le cas échéant, peut suspendre l'émission, le rachat de ses Actions pendant toute période durant laquelle il existe, de l'avis du Gérant, des circonstances inhabituelles, qui font qu'il serait impraticable ou inéquitable envers les Actionnaires de calculer la Valeur Nette d'Inventaire.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou, le cas échéant, la suspension de l'émission, du rachat ou de la conversion d'Actions sera notifiée aux Actionnaires de la Société concernés par tout moyen mis à disposition du Gérant.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'assemblée générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge au Gérant et aux commissaires du Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat et de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice net sera déterminé annuellement par l'assemblée générale annuelle des actionnaires sur proposition du Gérant et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserves et des provisions.

d) Le Gérant peut décider la distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Art. 23. Politique de distribution.

1) Toute distribution aux Actionnaires est subordonnée à la fois (i) au remboursement préalable de toutes les obligations émises par la Société et au paiement préalable des intérêts dus y relatifs et (ii) à l'accord préalable du Gérant.

2) La Société répartira les fonds disponibles pour une éventuelle distribution (les "Fonds Disponibles ") entre les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, pro rata le nombre d'Actions détenus dans la catégorie concernée, sous forme de dividendes, de remboursement de primes d'émission ou autres réserves, ou remboursement de capital tel que permis par la Loi, mais dans l'ordre prioritaire suivant:

a/ Premièrement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal aux Capitaux de Catégorie A;

b/ Deuxièmement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Rendement Préférentiel;

c/ Troisièmement, affectation des Fonds Disponibles à la constitution d'une réserve spéciale pour distribution future aux Actionnaires de Catégorie B (la "Réserve Spéciale ") jusqu'à ce que la Réserve Spéciale atteigne un montant égal aux Capitaux de Catégorie B;

d/ Quatrièmement, dans la mesure où il y a des Fonds Disponibles, à parts égales, distribution aux Actionnaires de Catégorie A et affectation à la Réserve Spéciale jusqu'à ce que les fonds affectés à la Réserve Spéciale en vertu du présent point d/ atteignent un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu du point b/ qui précède et de tous les montants distribuables en vertu du présent point d/ (le "Carried Interest");

e/ Enfin, dans la mesure où il y a encore des Fonds Disponibles, distribution de 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et affectation de 10% à la Réserve Spéciale.

Les montants affectés à la Réserve Spéciale ne pourront être libérés entre les mains des Actionnaires de Catégorie B qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans commençant à courir à compter de la date de dernière émission des Actions de Catégorie B. Dans la mesure où ce délai sera expiré, tous les Fonds Disponibles qui auraient été susceptibles d'être affectés à la Réserve Spéciale en application de ce qui précède, pourront faire l'objet d'une distribution aux Actionnaires de Catégorie B, le tout en conformité avec la Loi.

Titre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 24. Dissolution.

a) L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Gérant ou conformément aux dispositions de la Loi. Cette décision ne pourra être prise qu'avec l'accord de l'Actionnaire Commandité exerçant la fonction de gérant.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 25. Généralités. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi. Au cas où une disposition des présents statuts serait de nul effet, les autres dispositions des présents statuts resteraient néanmoins pleinement applicables. La disposition nulle est à remplacer par une disposition qui aurait des effets similaires et qui serait le plus proche de l'esprit et de l'effet de la disposition en question.

Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Actionnaires Actions A

	Actions A	Actions B
PERGAM PROPERTIES II		443
PERGAM, société anonyme	1	
PERGAM International SA	1	
Sous total	2	443
TOTAL: 445		

Toutes les quatre cent quarante-cinq actions (445) actions souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quarante-quatre mille cinq cents dollars des États-Unis (USD 44.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2000.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'adresse de la Société est établie à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Deuxième Résolution

Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2017:

- Certificat Luxembourg S.à.r.l, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 770;
- Monsieur Olivier Combastet, né le 12 juin 1961 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 123, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France;
- Madame Sophie Jilger, née le 25 novembre 1972 à Troyes, France, avec adresse professionnelle au 123, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France.

Troisième Résolution

Est nommé en tant que réviseur chargé de la vérification des comptes de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2013:

- Pricewaterhousecoopers, société coopérative, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Lataste et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2012. LAC/2012/40470. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113403/447.

(120152920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Potts Point, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.181.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Céline RENOUX, responsable marketing, demeurant au 17 rue du Bouquet de Longchamp, F-75016 Paris,

ici représentée par Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 août 2012, ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «POTTS POINT».

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;
- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elle soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.

A cet effet, la société peut collaborer et prendre part, ou prendre un intérêt dans d'autres entreprises, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit.

La société peut donner caution tant pour ses propres engagement que pour des engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui serait de nature à faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à quatorze mille euros (EUR 14.000,-), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales de catégorie A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales, et dont les parts sociales qui seront souscrites dans ce contexte pourront être réparties en différentes catégories.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales de catégorie A sont incessibles pendant une période de 10 ans suivant la constitution de la Société. Les autres catégories de parts sociales ainsi que les parts sociales de catégorie A après l'expiration de ce délai de 10 ans, sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité renforcée des trois quarts. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En outre, toutes les décisions ayant trait aux investissements, respectivement aux désinvestissements de la Société, devront être prises à la majorité renforcée des deux tiers plus une voix, des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois pour toutes les opérations ayant trait aux investissements ou désinvestissements, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A dont Monsieur André RENOUX, et d'un gérant de catégorie B.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Mademoiselle Céline RENOUX prénommée, déclare souscrire aux 14,000 parts sociales de catégorie A émises, représentant l'intégralité du capital social. Toutes les parts sociales ont entièrement été libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 14.000 (quatorze mille euros) est la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Décide de fixer à quatre (4), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2012:

- Monsieur André RENOUX, Président Directeur Général, demeurant au 23 route de St-Cergue, CH-1260 Nyon, Suisse, aux fonctions de gérant de catégorie A;
- Mademoiselle Céline RENOUX, responsable marketing, demeurant au 17 rue du Bouquet de Longchamp, F-75016 Paris, aux fonctions de gérant de catégorie A;
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B;
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financière, demeurant professionnellement au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, respectivement par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A, dont Monsieur André RENOUX, et d'un gérant de catégorie B, pour toutes les opérations ayant trait aux investissements ou désinvestissements de la Société.

II. Le siège social de la société est fixé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2012. Relation: EAC/2012/11295. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012113408/237.

(120152765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114350/9.

(120154495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

**e-Novate Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. e-Traction Management).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.207.

—
EXTRAIT

Monsieur Peter Le Comte, demeurant à 31, Great Hill Farms Road, USA-NY 10506 Bedford accepte la cession de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune détenues par Monsieur Adrianus Johannes Heinen, né le 14 mai 1948 à Apeldoorn, et demeurant à Koningstraat 16, 7315HW Apeldoorn, Pays-Bas à M. Peter Le Comte avec effet en date du 29 août 2012.

L'actionnariat de la société se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Peter le Comte, actionnaire unique, cent parts sociales 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012113053/18.

(120152935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Greeneden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012113213/14.

(120152818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Opacco S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.162.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juillet 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Deyse Simão Racy, avec adresse au 217, rua Escócia, 01453-000 São Paulo, Brésil
- João Barbuto, avec adresse au 667, Rua Dr. Manuel Maria Tourinho, 01236-000, São Paulo, Brésil

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, son mandat débute avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012113362/21.

(120153009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

H.B.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.861.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 juin 2012 a renouvelé les mandats des membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Alain BOCCARD, Membre de catégorie A et Président du conseil de surveillance, 158, avenue Roger Salengro, F-69604 Villeurbanne, France;

- PIMBNV SARL, Membre de catégorie A du conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 24, rue JP Kemmer, L-1850 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le n°B101061 et représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre AVIRON-VIOLET, 24, rue JP Kemmer, L-1850 Luxembourg.

- Monsieur Alan RIDGWAY, Membre de catégorie B du conseil de Surveillance B, 58, rue du Village, L-3311 Abweiler, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Le conseil de surveillance en date du 25 juin 2012 a ensuite renouvelé le mandat des membres du directoire:

- Monsieur Patrick BOCCARD, membre de catégorie A du directoire, 158, avenue Roger Salengro, F-69604 Villeurbanne, France;

- Monsieur Bruno BOCCARD, membre de catégorie A et Président du directoire, 158, avenue Roger Salengro, F-69604 Villeurbanne, France;

- Monsieur Richard HAWEL, membre de catégorie B du directoire, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 25 juin 2012 a nommé comme Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42 rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg, B 113620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Pour H.B.P. S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012113233/30.

(120152649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

—
Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée a, le 11 juin 2012 adopté les résolutions suivantes:

1. Conversion du mandat d'Administrateur de catégorie 2 de la société Trief Corporation SA dont le siège social est 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de catégorie 1 pour une durée de quatre exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

La société sera dorénavant représentée par Monsieur Frédéric Lemoine, né le 27 juin 1965 à Neuilly-Sur-Seine, demeurant professionnellement 89, rue Taitbout, 75 312 Paris Cedex 09, France.

2. Nomination de Madame Caroline Bertin Delacour, née le 2 juin 1963 à Paris XVII^{ème}, demeurant professionnellement 89, rue Taitbout, 75 312 Paris Cedex 09, France, en qualité d'Administrateur de catégorie 2 pour une durée de quatre exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

3. Nomination de Monsieur Jacquot Schwertzer né le 13 janvier 1956 à UCCLÉ, demeurant professionnellement 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de catégorie 2 pour une durée de quatre exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

4. Nomination de Monsieur Charles Krombach né le 19 février 1942 à Luxembourg, demeurant 131, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de catégorie 2 pour une durée de quatre exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012113361/24.

(120152844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Key Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.983.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012113276/14.

(120153088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Kougar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 152.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 03 septembre 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de l'administrateur suivant:

- Madame Celia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença, Portugal et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 1^{er} septembre 1975 à Lecco, Italie, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse, en date du 15.06.2012, du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOUGAR S.A.

Référence de publication: 2012113281/26.

(120152985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Nice Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.628.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2012

La cooptation de M. Pietro MOGGI décidée par les administrateurs restants en date du 8 avril 2011 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NICE FINANCE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012113358/14.

(120152984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 386.825,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.625.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113299/15.

(120153099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 506.375,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.627.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113300/15.

(120153098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.011.350,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Mme Virginie Vely, demeurant professionnellement 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113302/15.

(120153096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113309/10.

(120152891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Luxembourg CFA Society, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7317 Steinsel, 14A, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg F 7.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012113310/10.

(120152959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Lycomar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.255.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 août 2012

Résolution unique

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Laurent COPITET en tant qu'administrateur de la société avec effet au 20 août 2012.

L'Assemblée désigne Monsieur Guillaume LABBE, employé privé, né à Bagnolet (France) le 18 juin 1980, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société à compter du 20 août 2012. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYCOMAR FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012113311/17.

(120153085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Rail-Veyor Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 161.117.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société, en date du 23 août 2012, que:

- Mr. Michael Romaniuk, gérant de catégorie A, a démissionné de sa fonction en date du 23 août 2012.
- Mr. Ronald Russ, résidant professionnellement au 129 Fielding Road Lively, Ontario, P3Y 1L7, Canada, a été nommé gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 septembre 2012.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2012113415/17.

(120152811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Mapua Investment Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.873.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 août 2012

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionnée de son mandat de gérante de classe A.
2. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Veillez noter que la nouvelle adresse professionnelle M. Hans DE GRAAF, gérant de classe A, est dorénavant la suivante:

- 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Luxembourg, le 4 septembre 2012

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Mapua Investment Holding Company S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012113313/19.

(120152842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2012 l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Brendan O'Byrne, avec adresse au 4, The Mall, Main Street, Dublin, Irlande, de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012113318/12.

(120153001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.158.

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Brendan O'Byrne, avec adresse au 4, The Mall, Main Street, Dublin, Irlande, de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat

2. Nomination de Ronan Quinn, avec adresse au 18, Cairnbrook Manor, Glenamuck Road, Carrickmines, Dublin 18, Irlande, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012113319/15.

(120152998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Menolly Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.122.

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant B, avec effet immédiat.

2. Nomination de Sara Speed, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Acceptation de la démission de Brendan O'Byrne, avec adresse au 4, The Mall, Main Street, Dublin, Irlande, de son mandat de Gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

4. Nomination de Ronan Quinn, avec adresse au 18, Cairnbrook Manor, Glenamuck Road, Carrickmines, Dublin 18, Irlande, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012113320/19.

(120152997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 168.370,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.340.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Martin Eckel, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113321/15.

(120152962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 171.090,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.339.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Martin Eckel, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113322/15.

(120152963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

EXTRAIT

En date du 18 août 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Tatiana Malygina, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat;
 - La démission de Monsieur Gleb Ognyanikov, en tant que gérant A, est accepté avec effet immédiat.
- Luxembourg, le 03 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113357/13.

(120152825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Merlin UK Property Venture 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 101.820,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.729.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Martin Eckel, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113323/15.

(120152964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.404.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 août 2012

La société BDO LLP a démissionné de son mandat de commissaire.

La société à responsabilité limitée BDO AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 147570, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mood Media Group S.A.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012113324/15.

(120153093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

NC² Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.649.

—
EXTRAIT

Lors de résolutions adoptées par les gérants de la Société en date du 28 mars 2012, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 4A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012113351/15.

(120152672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114353/9.

(120154500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.

NC² Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.650.

—
EXTRAIT

Lors de résolutions adoptées par les gérants de la Société en date du 28 mars 2012, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 4A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012113352/15.

(120152671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113360/10.

(120152946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Orchimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 105.101.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 4 avril 2012

Réélit, Administrateurs pour un an:

M, Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, Medingen,

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig,

M. Marc SCHWERTZER, directeur de sociétés, Reckange/Mess.

Nomme commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES S.à.r.l. à L - 1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit pour un an M. Gaston SCHWERTZER Président, nommé pour un an Mme Valérie WEBER fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) Pour tous les actes de disposition concernant notamment la vente, l'achat, les hypothèques d'immeubles, la société se trouve valablement engagée par la signature conjointes de trois administrateurs après autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant à la majorité des voix.

b) pour la gestion journalière des affaires:

- Pour des obligations supérieures à cent mille euros (100.000,00 €) et pour la location, la société est engagée par la signature collective de trois Administrateurs.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros (100.000,00 €) par la signature individuelle d'un administrateur.

- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas dix mille euros (10.000,00 €) par la seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extrait conformes

Gaston SCHWERTZER

Référence de publication: 2012113363/29.

(120152900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Patentportfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.756.

EXTRAIT

In der 3. Ordentlichen Generalversammlung der Patentportfolio 3 S.à r.l. am 29.08.2012 wurde folgendes beschlossen:

Durch einstimmigen Beschluss wird die Fiduciaire Joseph Treis s.à r.l., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg für das Geschäftsjahr, das am 31.03.2013 endet, zum Abschlussprüfer bestellt.

Luxembourg, le 30.08.2012.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2012113371/16.

(120152637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Poland Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.914.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 29 août 2012

L'Associé unique accepte la démission de Danielle Delnoije en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2012.

L'Associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- Claudia Bottse, née le 10 octobre 1964 à Paramaribo, République de Suriname avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012113374/19.

(120153069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012113376/12.

(120152838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

PCH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.262.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 avril 2012 que la démission de Monsieur Luc Géronidal en tant que gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Paul Jacobson, né le 7 mai 1979 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113397/16.

(120152822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

PERF2 SA, Pan European Real Estate Fund 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113384/10.

(120152930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Société d'Investissement QUINCIEUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.971.

Par résolutions prises en date du 6 août 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012113429/15.

(120153002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.846.

En date du 31 août 2012, l'associé unique de la Société, Marine Blue Limited, une société régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social sis au 19, Town Range, GX-11 1AA, Gibraltar, enregistrée sous le numéro 100275 a nommé en remplacement de M. William Wells, démissionnaire, M. J. Kevin Bartol, né le 17 avril 1959 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de catégorie A.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé de:

- M. Thomas P. Burke, gérant de catégorie A;
- M. J. Kevin Bartol, gérant de catégorie A;
- M. M. C. Johannes Weijermans, gérant de catégorie B; et
- M. Robert Van't Hoeft, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012113514/20.

(120152845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 383.274,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 31 août 2012 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Monsieur Christophe Printz, démissionnaire, avec effet au 31 août 2012:

- Monsieur Martin Eckel, demeurant professionnellement au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012113434/15.

(120152966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Schroder Gaia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.818.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 28 février 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013 de:

- Monsieur Eric Bertrand (demeurant en Espagne, 640 Diagonal, Pl.6, 08017 Barcelona)
- Monsieur Richard Mountford (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)
- Monsieur Claude Kremer (demeurant à Luxembourg, 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, 58 José Abascal, 7 Derecha, 28003 Madrid)
- Monsieur Achim Küssner (demeurant en Allemagne, Taunustor 2, 60311 Francfort)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Monsieur Gavin Ralston (demeurant au Royaume-Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA, Londres)
- Monsieur Georges Saier (demeurant en France, 10 rue de la Grange Batelière, 75009 Paris)

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour SCHRODER GAIA SICAV

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Agissant comme société de gestion

Référence de publication: 2012113435/26.

(120152943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Vac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.102.748,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.404.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 1^{er} juillet 2012

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L- 1469 Luxembourg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012113478/13.

(120152973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Time and Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.433.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 août 2012

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. à démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée Deloitte Audit, R.C.S. Luxembourg B n° 67895, L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été nommée comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Time and Life S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012113456/15.

(120152674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

United First Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 148.341.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de la société, tenue à Luxembourg en date du 3 septembre 2012, les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur John CALVERT, né le 19.12.1955 in Harvington et demeurant à Tudor House, Bridge End, Newport, Essex, CB11 3TH United Kingdom Charles TAYLOR, avec effet immédiat.

- L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Monsieur Charles TAYLOR, né le 31.08.1954 à Cambridge (Royaume Uni), résident à 76 Tetherdown, N10 1NG London (Royaume Uni), au poste d'Administrateur-C de la société et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012113473/17.

(120152934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012113477/11.

(120152758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Kinase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 47.588.

—
Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 13 décembre 2010.

Le 3 septembre 2012.

Pierre Mestdagh / Corinne Bitterlich

Senior Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2012113500/11.

(120152560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Wohnimmobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 116.718.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 3 septembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Pour WOHNIMMOBILIEN AG

Société anonyme

Référence de publication: 2012113482/14.

(120152807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 59.293.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2012

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

R. Caurla

Liquidateur

Référence de publication: 2012113484/14.

(120152916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

B for Brazil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 161.016.

Par la présente, je soussigné, Monsieur Jean-Charles Busschaert, informe messieurs les actionnaires, que je démissionne de mon poste d'administrateur dans la société B FOR BRAZIL SA immatriculée sous le numéro B 161016 dont le siège se situe à 2A/46 Route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux et ce à dater d'aujourd'hui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Courrière, le 2 mai 2012.

Jean-Charles BUSSCHAERT.

Référence de publication: 2012113504/12.

(120152867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2012.

IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012114354/9.

(120154501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2012.
